

Forum Interrégional de l'AFCCRE à Rennes le 2 mars 2009 : Parlement européen et collectivités territoriales, Prenons la Parole !

Intervention de Mme Catherine Flaesch-Mougin

Pour débiter ce propos, je partirai d'un constat, j'essaierai ensuite d'en rechercher les explications et terminerai par quelques propositions liées aux élections européennes et à la citoyenneté de l'Union.

I- UN CONSTAT SOUS FORME DE PARADOXE

Nous avons l'Assemblée la plus aboutie au monde dans une intégration régionale et nous constatons une abstention croissante des électeurs.

En effet, le Parlement européen incarne la voix de la démocratie : c'est une assemblée que l'on peut qualifier de révolutionnaire par sa composition et par ses pouvoirs

Lorsque l'Assemblée du Conseil de l'Europe avait été créée en 1949, on avait parlé d'une assemblée révolutionnaire car elle était composée de parlementaires nationaux et non de représentants des gouvernements des Etats membres

Le Parlement européen est lui élu au suffrage universel DIRECT depuis 30 ans (1979)

Ce droit d'élire des députés et d'être éligible au PE dans son pays d'origine ou de résidence pour tout ressortissant d'un Etat membre de l'Union est l'un des droits de tout citoyen européen

Le PE est aussi une assemblée remarquable par ses pouvoirs

- Chacun savait que le SUD doterait le PE d'une légitimité démocratique qui appellerait plus de pouvoirs mais on n'imaginait sans doute pas la place qu'il allait acquérir dans le système institutionnel
- Ses pouvoirs ont en effet été accrus lors de chacune des révisions des traités ; le Traité de Lisbonne les augmenterait encore substantiellement

En matière législative, le Parlement n'a certes pas de pouvoir d'initiative bien qu'il puisse demander le dépôt d'une proposition de texte à la Commission, mais il a un pouvoir de codécision avec le Conseil pour plus de 60% des cas d'adoption des textes communautaires

En matière budgétaire, le PE arrête le budget de l'Union (134 Milliards, le 1/3 du budget français) et a le pouvoir du dernier mot sur plus de 60% des dépenses

En matière d'accords internationaux, le PE a un droit de veto (comme le Sénat des Etats-Unis) pour la conclusion des accords les plus importants signés par la Communauté européenne avec des Etats tiers ou les conventions multilatérales

En matière contentieuse, le PE peut demander l'annulation d'un acte d'une institution par exemple s'il estime qu'un droit fondamental a été violé ; depuis le traité de Nice, il n'a plus d'intérêt à agir à prouver.

En matière de contrôle politique, il peut voter une motion de censure contre la Commission

et il intervient avec les Etats pour désigner le Président de la Commission et approuver la nomination des commissaires.

Les sondages montrent d'ailleurs que les européens voient dans le PE l'institution la plus importante (70%) et celle qui défend le mieux leurs intérêts

POURTANT LES RESULTATS DES ELECTIONS montrent une abstention importante aux élections européennes et surtout une abstention croissante au fur et à mesure des élections

Ce phénomène est général mais il s'est accentué avec l'entrée des nouveaux Etats membres dont les taux de participation en 2004, année de leur adhésion, ont été faibles voire très faibles

Les élections de 2009 devraient confirmer cette tendance et les incertitudes économiques liées à la crise pourraient même l'accroître comme le montrent les sondages

Sondage : certains de pas aller voter : passe de 14 à 15%
Certains d'aller voter de **28 à 26**

II - POURQUOI CE PHENOMENE ? COMMENT EXPLIQUER CETTE DISTORSION ENTRE POUVOIRS CROISSANTS DU PE ET DESINTERET POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES ?

Les facteurs explicatifs sont connus ; ils tiennent à différents facteurs

- la méconnaissance générale du fonctionnement de l'Union européenne et plus particulièrement le rôle du PE avec comme conséquence la difficulté de cerner le sens des élections et l'impression de ne pas être capable de faire un choix

SONDAGE : 23% des sondés se disent bien informés sur le PE

- Des raisons idéologiques avec un euro-scepticisme croissant et une image négative de l'Union qui peut se traduire par une abstention mais pourrait aussi être récupérée par des partis antieuropéens (modèle de Libertas en Irlande).

Actuellement une soixantaine au PE, leur nombre pourrait augmenter et cela d'autant plus que l'abstention défavorise les partis de gouvernements au profit des votes protestataires

- Enfin il faut signaler le manque d'enjeux perceptibles compte tenu de la complexité du système et de l'éclatement de la décision entre plusieurs acteurs avec la nécessité de compromis entre institutions et au sein d'une institution comme le Parlement. De plus l'électeur n'a pas la familiarité avec son élu et son institution comme cela existe pour les élections au plan national, régional ou local.

III - QUE PROPOSER POUR CES ELECTIONS D'UN POINT DE VUE CITOYEN, à supposer qu'il soit encore temps de le faire ?

Trois propositions

- En premier lieu, de l'information toujours plus d'information avec une responsabilité partagée de tous : les partis politiques, les pouvoirs publics mais aussi les medias, les associations, les universités
Idée d'une information sur le site J. Monnet et dernier RDV d'Europe : O.COSTA
- Déontologie du monde politique qui se décline au niveau des candidats, des dirigeants du pays et des partis politiques pour que le citoyen s'y retrouve
 - . exigence de la part des candidats qui se doivent eux-mêmes de connaître l'UE et de ne pas préférer des contrevérités ; on peut être contre l'Europe, il est inadmissible d'en nier les réalités institutionnelles objectives
 - . engagement des candidats s'ils sont élus de réaliser leur mandat et de ne pas démissionner, sauf cas exceptionnels par exemple pour une autre fonction européenne, dans les jours qui suivent l'élection
 - . respect par les dirigeants des élections européennes et de la fonction de député européen, c'est-à-dire ne pas en faire une opportunité pour se débarrasser d'un ministre ou trouver un strapontin pour un recalé des élections nationales
 - . respect de même par les partis politiques et prise de conscience de la nécessité d'un professionnalisme dans le fonction de députés européen, c'est-à-dire ne pas instrumentaliser les élections au service de préoccupations politiciennes et prendre en compte l'activité et les résultats des députés sortants
- Dénationaliser la campagne électorale et éviter l'accaparement des élections européennes par des enjeux de politique interne

PROGRAMME EUROPEEN COMMUN AUX PARTIS DE MÊME SENSIBITE

Les plateformes européennes proposées par certains partis devraient être généralisées

Exemple : Il Manifesto pour partis socialistes ou le programme du PGE

Ainsi les thèmes sont abordés au plan européen, au-delà des préoccupations nationales et le débat peut se faire sur des enjeux à ce niveau (quel stratégie/quelles politiques) et en lien avec les attentes européennes des électeurs

Préoccupations prioritaires : chômage, croissance, pouvoir d'achat

Ensuite thèmes sécuritaires puis politiques

MISE EN LUMIERE DE L'ENJEU DES ELECTIONS POUR LA DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

Un aspect important pour mobiliser les élections serait d'insister sur les enjeux des élections au PE, compte tenu de la nomination d'un Président de la Commission ayant la couleur politique du parti majoritaire

Incidence sur l'orientation libérale ou socialiste des politiques européennes

Il s'agit là de quelques remarques pour le court terme : la création d'une véritable citoyen et de l'appropriation de l'Europe par les citoyens est un tout autre enjeu : elle demandera elle beaucoup de temps et de volonté politique !